



Le Prémontexte

Volume 86

Juillet-Août 2020

Informations municipales

Le bureau municipal sera fermé pour les vacances du 20 juillet au 31 juillet inclusivement. Pour tout urgence, vous pouvez communiquer avec Claude Lessard au 819-268-8526, directeur de la voirie.

Dès notre retour, le 3 août, le port du masque sera obligatoire. Par mesure de prévention, une seule personne à la fois sera admise dans le bureau et le lavage de main sera obligatoire.

Nous vous encourageons le plus possible à nous contacter par téléphone au 819-268-5526 ou par courriel.

Jean Charland : adminmuni@municpremont.ca

Isabelle Plante : adjointe@municpremont.ca

L'inspecteur en urbanisme, Michael Desaulniers-Desbiens, est maintenant présent au bureau à tous les mercredis. Vous pouvez le rejoindre par courriel m.desaulniers.desbiens@saint-alexis-des-monts.ca ou par téléphone au 819-268-5526 poste 2605.

Les séances du conseil sont maintenant publiques. Dû à la distanciation recommandée, le nombre de personnes est limité dans la salle. Les mesures d'hygiène s'appliquent à votre entrée (lavage de main, port du couvre-visage, distanciation).

Le 4e versement de taxe est le 31 août 2020.

Nous acceptons maintenant les virements Interac. Contactez Isabelle Plante au 819-268-5526 poste 2600 ou par courriel adjointe@municpremont.ca pour avoir les informations nécessaires pour le virement.

Les rampes de skate sont installées sur la patinoire. Le bloc sanitaire et les buvettes sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

Soyez prudent dans vos déplacements, bon été!





Le Prémontex

Volume 86

Juillet-Août 2020

Permis de brûlage

- Toute personne qui désire faire brûler des branches, des résidus de boisés, des résidus de végétation doit se procurer un permis de brûlage.
- Le propriétaire doit en tout temps respecter les indications inscrites sur le permis. Toute personne qui allume un feu en demeure « responsable ».

*** * *Aucun permis ne sera émis pour faire le brûlage de pneu, plastique, produit de vinyle, produit pétrolier, fibre de verre etc...* * ***

Foyer extérieur

- Pour ceux qui veulent faire de petit feu sur leur terrain, vous devez vous procurer un foyer extérieur avec pare-étincelles.
- Pour ceux qui ont des foyers de pierres ou de briques, vous devez mettre un pare-étincelles sur le devant et sur la sortie à fumée.

Contactez le directeur incendie, Denis Bergeron 819-996-0216

Lingettes et guenilles

Comme tout ce qui est jeté aux toilettes lorsqu'une résidence est branchée au réseau d'égouts se retrouve nécessairement dans celui-ci, les lingettes peuvent obstruer les tuyaux et bloquer les pompes des stations de pompage, brûlant ainsi le moteur de celles-ci.

Cette mauvaise habitude peut engendrer plusieurs problèmes très coûteux pour les municipalités et peut avoir des conséquences désastreuses pour les citoyens, surtout en temps de pandémie.

- › Le remplacement d'une pompe coûte plusieurs milliers de dollars;
- › Le blocage des tuyaux peut mener à un refoulement d'égout dans les résidences;
- › L'usure prématurée des pompes nécessite leur remplacement hâtif;
- › L'usage anormal des pompes peut augmenter les coûts d'entretien des stations de pompage.

Contrairement au papier de toilette, les lingettes désinfectantes ou démaquillantes, tout comme les serviettes hygiéniques et les tampons, ne se désagrègent pas dans les conduits. Ces produits n'ont tout simplement pas leur place dans la toilette et le réseau d'égout, ils sont destinés à la poubelle.

Un refoulement d'égout en temps de pandémie, c'est se mettre à risque de devoir évacuer votre résidence pendant plusieurs jours alors que les options d'hébergements sont plus rares. C'est aussi devoir procéder aux nettoyages de votre demeure dans un contexte où les services sont au ralenti. Il est de notre responsabilité à tous d'agir afin d'éviter ces désagréments coûteux.

Nous comptons donc sur chacun de vous pour jeter vos lingettes à la poubelle!